ENTREVUE AVEC DENISE HELLY

Denise Helly est chercheure au centre Urbanisation, Culture et Société de l'Institut national de la recherche scientifique.

Que devrait-on faire pour améliorer la mise en application de la Loi sur le multiculturalisme aux niveaux institutionnel et communautaire ?

En France, le Front National a relégué aux oubliettes le différentialisme des années 1980 en matière de respect de la pluralité culturelle. À la fin des années 1980 au Canada, les critiques des Conservateurs et de quelques piliers du Parti Libéral fédéral et l'électoralisme des gouvernants libéraux ont relégué à l'oubli les acquis du multiculturalisme. Durant les années 1990, le Programme disparut du discours public, vit son budget coupé de moitié, sa mémoire institutionnelle quasi anéantie et son action englobée dans un ministère du Patrimoine. Il est depuis lors très souvent décrit comme produisant une folkorisation d'usages immigrés, une ghettoïsation culturelle de groupes minoritaires et comme menaçant l'identité canadienne. Le Programme du multiculturalisme de 1971 à 1976 a certainement servi les propos de rétention culturelle et linguistique des groupes immigrés européens des provinces de l'Ouest, dont l'activisme avait décidé de sa fondation. Néanmoins, durant ces années, des associations de personnes d'origine chinoise et africaine reçurent des subventions significatives et à partir de 1976-77, le Programme prit un virage pour accorder de plus en plus d'attention et de financement aux associations multiethniques et aux initiatives antidiscriminatoires. Ce virage se confirme au début des années 1980 et la lutte antidiscriminatoire, l'apprentissage de leurs droits par les immigrés et le changement institutionnel, soit la prise en compte par les institutions publiques de la pluralité culturelle issue de l'immigration, deviennent le cœur de l'intervention du Programme et le demeurent jusqu'à l'heure (Helly, 2005). Toute description du Programme comme ayant d'autres objectifs est erronée et vise à discréditer une politique de lutte contre le pouvoir que toute majorité culturelle détient du fait de son nombre, de son implantation historique et de son contrôle des instances politiques, médiatiques et scolaires. Il est d'ailleurs significatif que les critiques arguant de l'effet ghettoïsant du multiculturalisme invoquent sans cesse la notion de droits collectifs totalement contraire à l'esprit du Programme, jouent à confondre respect du choix culturel individuel et reconnaissance de pratiques culturelles collectives, méconnaissent les modes et secteurs d'intervention et de financement du Programme et n'ont jamais tenté d'étudier ses impacts sur le terrain. Quant aux critiques arguant de la faiblesse de l'identité canadienne que fragiliserait encore plus la promotion de différences culturelles minoritaires, ils n'ont jamais défini la nature culturelle de l'identité canadienne et ne savent qu'invoquer des référents politiques nullement menacés par le Programme ou son esprit : *la Charte des droits et libertés*, le régime politique.

Aussi tout renouveau du Programme du multiculturalisme supposerait son retour comme durant les années 1980 dans le discours des plus hautes autorités politiques afin d'en rappeler les réels objectifs et effets dont l'un, non des moindres, est le développement d'un sens d'appartenance profond au Canada de la part de nombre d'immigrés (Helly, 2002). Il supposerait un refinancement adéquat de ses actions et de son personnel afin de rétablir les forces du Programme, dont actuellement l'aide à la structuration communautaire des groupes nouvellement arrivés et des groupes vulnérables, parfois les mêmes.

Cette revalorisation du Programme endiguerait les débats empreints de xénophobie qui prennent actuellement la forme en Europe d'une renationalisation des critères d'appartenance sociétale et d'une érosion des droits des travailleurs migrants. Le Canada n'est en effet nullement exempt de cette xénophobie, comme en attestent les disputes sur la double citoyenneté et sur l'accommodement raisonnable, les deux étant des droits et nullement des concessions rétractables à des immigrants considérés comme non suffisamment proches et semblables de la « majorité ».

Quels sont les groupes et les individus vulnérables et les victimes de racisme et de discrimination raciale dans les services, l'emploi et la participation civique (par exemple, l'autonomisation politique) ?

Les individus et groupes vulnérables à la discrimination et au rejet sont ceux qui ne répondent pas aux référents de l'entre-soi ethno-national, qui ne sont pas considérés 'intégrables' selon la formule populaire, car il ne partagent pas la même histoire, socialisation culturelle, religion ou/et langue maternelle, et sont exclus en vertu de cette différence de la jouissance de droits, de la protection sociale, de l'accès à certaines occupations et professions et/ou du droit d'être visibles dans l'espace public. L'idéologie ethno-nationale et xénophobe procède de la réduction d'une société à un univers de réseaux de relations personnelles et d'une crainte de disparition de ces réseaux qui conduirait les natifs de souche à une descension sociale et à une perte de droits acquis (ou d'influence dans le cas d'élites déclinantes). Aussi, la mondialisation économique, autant que la présence de minorités culturelles, nourrit l'idéologie ethno-nationale des catégories sociales

en perte de statut et de pouvoir. Néanmoins, depuis dix ans, l'ethno-national se pare d'arguments modernistes, s'inquiétant de modes de pensée contraires à la tradition rationnelle occidentale. De plus, dans les pays de tradition catholique, des courants croient encore à la sécularisation inévitable des sociétés occidentales et ostracisent toute croyance religieuse et tout féminisme religieux. Ce faisant, les groupes et personnes exposés à la discrimination sont ceux ne répondant pas à l'entre-soi ethnonational, les minorités religieuses montrant une réelle différence de valeurs, et aussi les immigrés représentant une concurrence sur le marché du travail. Ceux-ci subissent le protectionnisme de corporations professionnelles et l'inadéquation du système de validation des qualifications acquises hors du Canada.